

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
B.D.U. – D.U.
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V. Réf. : 04/pfd/626454
N. Réf. : AA/KD/BXL40173.608
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue du Lombard, tronçon compris entre la place Saint-Jean et la rue de l'Etuve.
Réaménagement de l'espace public – plans modificatifs.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Guillan y Suarez – D.U.)

En réponse à votre lettre du 24 juillet 2017, en référence, reçue le 24 juillet, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 23 août 2017, concernant l'objet susmentionné.

Le tronçon concerné par la demande est compris dans la zone de protection du bien sis rue du Lombard 69 (Palais du Gouverneur de la province de Brabant), celle du bien sis rue du Lombard 30-32 ainsi que dans la zone Unesco délimitée autour de la Grand-Place. Il croise plusieurs espaces structurants et figure en ZICHEE au PRAS.

Le projet s'inscrit dans le cadre du nouveau plan de mobilité mis en œuvre par la Ville de Bruxelles en 2015 au sein du pentagone, avec entre autres la mise en piétonnier du boulevard Anspach. Ce plan a eu notamment pour conséquence l'adaptation des itinéraires de bus. Après un ajustement intervenu en septembre 2016 en matière de circulation contiguë à l'aménagement du piétonnier, la STIB souhaite à présent confirmer les abouts des lignes de bus présentes sur le site et aménager l'espace public qui le borde de façade à façade.

Pour rappel, en sa séance du 22 février 2017, la CRMS a formulé une série de remarques sur une première version du projet. Après examen des plans modifiés, ***l'ensemble de ses remarques restent d'application.***

En outre, la Commission n'est pas favorable à l'implantation du terminus du bus 95 au pied du Siège de la Confédération Nationale de la Construction (immeuble CNC sis 36-40-42, rue du Lombard - arch. M. Lambrichs, 1970-73). Bien que l'immeuble ne respecte pas l'alignement du front bâti préexistant à sa construction, il est aujourd'hui un des rares immeubles fonctionnalistes à s'inscrire dans le tissu urbain traditionnel. L'arrêt devrait être déplacé pour laisser les abords de l'immeuble libres de mobilier urbain encombrant. Enfin, le nouvel aménagement suppose la suppression de deux arbres supplémentaires, ce que la CRMS regrette. Elle demande de réévaluer ce point.



CNC, 36-42 rue du Lombard



Extrait plan géographique du réseau STIB 2018

Nonobstant l'impact du terminus de bus sur l'immeuble et dans l'espace public, l'examen de la carte de l'offre STIB prévue pour 2018 montre un déficit dans le cadran sud-ouest du Pentagone, vers la porte de Ninove, de part et d'autre de la rue des Fabriques. La CRMS recommande d'étudier l'opportunité de prolonger la ligne 95 (et/ou 48 ?) et d'établir le terminus à la porte de Ninove qui est en plein développement urbain (MIMA, hôtel Meininger, nouveau parc urbain, pôle de transports important) et qui constitue un des rares nœuds stratégiques sur le canal.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme V. Valcke.

M.-L. ROGGEMANS
Présidente